

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018

-
26 JANVIER 2019

Bilans des objectifs de l'assemblée générale de Mars 2018

Un des objectifs 2018 était la réorganisation des cours adhérents. L'idée était de permettre à tous les enfants du COSC d'avoir une horaire de cours adaptée à la tranche d'âge et au niveau de chacun. Cet objectif a été une réussite.

Une fenêtre d'inscription anticipée a permis aux enfants de Carcans de s'inscrire aux cours.

Il y a également eu la mise en place de cohérence dans les groupes, notamment avec l'arrêt de la formule saisonnière, pour continuer sous un format d'inscription à l'année seulement, ce qui a été plus simple et efficace pour le suivi des adhérents.

Cependant, bien que le souhait de mettre en place un moniteur référent à chaque groupe, la mise en place d'évènement extra surf n'a pas été réalisée pour tous les groupes, chose à mettre en place pour l'année 2019.

Il s'agissait également de recentrer le COSC dans le village, ce qui a été une réussite, notamment concernant le public féminin carcanais.

La part des différents postes de recettes

Il est à noter qu'en 2018 la part des subventions a été en baisse par rapport aux années précédentes. Ceci s'expliquant par la disparition des Emplois Aidés et la disparition du week end Handigloss.

Cela n'ayant pas empêché la réalisation d'initiations gratuites pour les enfants de l'école de carcans, la participation du COSC dans Temps d'Aménagement Périscolaire, mais aussi l'intervention des moniteurs à l'école dont l'objectif a été de présenter le surf, la culture surf, l'importance de connaître les espaces naturels, et d'en maîtriser les dangers.

Nous conservons par ailleurs les subventions du Conseil Départemental de la Gironde pour les Journées Sports et Nature, ainsi que l'Aide aux Clubs.

L'école

L'objectif a été de privilégier les stages conventionnés (groupes, CE, etc.) pour ne pas dépasser un chiffre d'affaires de 62 250€ concernant les stages « concurrentiels » (particuliers), à partir duquel le COSC devient éligible à la TVA et à l'Impôt sur la Société.

En 2018 les stages non-conventionnés représentaient 58% des stages, contre 42% de stages conventionnés.

Pour la première fois depuis 4 ans, le COSC passe en dessous de la barre des 150 000€ de

ressources propres. Les subventions ont été revues à la baisse, et les aides pour l'emploi se sont terminés en début d'année. De ce fait, le COSC a pu compter uniquement sur ses recettes d'activités pour trouver un équilibre financier.

Un des objectifs pour 2018 était d'atteindre 100 000€ de stages afin de pérenniser les emplois existants, et de faire face à la perte des Emplois Aidés.

Depuis 2017, le COSC s'efforce d'être en dessous du seuil d'imposition, et d'éligibilité à la TVA. C'est chose faite depuis deux ans. Mais le fonctionnement actuel ne permet plus de lutter contre l'absence des emplois aidés et de la baisse des subventions.

S'étant rendu dépendants des finances publiques depuis un certain nombre d'années, la recherche de financement pour 2019, va être la priorité.

Les actions 2018

La nouveauté 2018 a été la suppression des formules « saison ». La volonté qualitative et non quantitative des cours a vu réduire le nombre de pratiquants.

Le taux de fidélisation est passé à 79%, signe d'esprit associatif de bon augure pour l'avenir du club.

A noter l'augmentation du public féminin avec 1/3 des adhérents représenté par une population féminine.

Un des objectifs 2018 était de recentrer l'activité du club sur les enfants. Chose faite puisque nous retrouvons cette année une majorité de mineurs au sein du club.

En 2019 le TAP disparaît, mais sera remplacé par des créneaux le mercredi matin pour les élèves de l'école primaire de carcans.

Les voyages

La volonté du COSC était de prendre en charge 50 % des voyages (Maroc, Espagne) proposés aux compétiteurs, aux ados, et aux adhérents adultes. Chose faite en 2018. Ceci permettant d'améliorer le niveau de chacun pendant la période hivernale, mais également de créer du lien entre les adhérents.

Les évènements

→ La compétition du club.

Cette année la format a été modifié afin de proposer aux adhérents un format familial/loisir et un format de compétition pour ceux ayant un niveau supérieur afin de répondre aux envies de chacun. Cet événement s'est déroulé dans une bonne ambiance, avec beaucoup de cohésion, et une participation des bénévoles importante.

→ Le festisurf – challenge fédéral et amical pour les -12ans, permettant au jeunes de découvrir les

joies de la compétition dans un format par équipe de 4, où chacun va s'exprimer sur différents supports (projet WATERMAN).

→ Le Loucolu réunissant les enfants et adolescents des 3 structures du village (Les Loubines, He'ernalu, COSC)

→ Le championnat de Gironde Open

→ La coupe de France de bodysurf

→ Le critérium des jeunes espoirs.

Surf et Handicap

Le COSC continue son investissement auprès des personnes en situation de handicap avec les Journées Sports et Nature réalisées en partenariat avec le Comité Départemental de Sport Adapté de Gironde, et avec le Pique Nique Glisse réalisé en partenariat avec l'association vagdespoir (remplaçant du Week-end Handigliss).

PROJET 2019

L'équipe de moniteurs reste inchangé pour l'année 2019. A l'équipe se rajoute une nouvelle stagiaire, Teja Vanhalst. Il y aura toujours 4 moniteurs et 2 secrétaires sur la période estivale.

Le prix des stages pour la partie école va légèrement augmenter de façon à s'aligner sur les tarifs des autres écoles.

Le groupe de compétition sera réduit à 10 compétiteurs qui seront sélectionnés en début de saison avec la création d'un groupe adolescents perfectionnement pour palier à cette diminution de place.

A noter la disparition de la formule « matos » de 120 euros, permettant à chacun d'emprunter du matériel. Seuls les adhérents prenant des cours à l'année auront la possibilité d'emprunter du matériel en dehors des cours.

Une braderie aura lieu au printemps afin de vendre des planches d'occasion.

Concernant les sorties et les voyages, les **compétiteurs** iront dans les Landes en avril, et le groupe des **adolescents** auront accès à un stage dans le Médoc aux vacances de la Toussaint, et à un trip aux vacances de la Toussaint. Le week-end avec les **adultes** sera maintenu en octobre, sur un week-end. Les **Pti'mouss** partiront sur une journée de cohésion en terre médocaine (plus d'infos à venir).

Nous accueillerons moins de compétitions cette année, mais il est à noter qu'auront lieu :

- Le critérium des jeunes (MARS)
- L'hivernatour (MARS)
- L'initiative Océane (24 MARS)
- Journées Sports et Nature (18 et 19 JUIN)
- Le Festisurf (ÉTÉ)
- Le Loucolu (ÉTÉ)
- Le Surf and pique-nique (ÉTÉ)
- Le Carcans Original Surf Contest (FIN AOÛT)

La maison de la Glisse

La maison de la Glisse est partagée entre 3 associations (COSC, Windygliss, UCPA). Plusieurs réunions de Comité de Pilotage entre les 3 associations ont eu lieu dans le but de :

- Partager et entretenir au mieux les locaux. Le bilan a été cette année positif.
- Anticiper les travaux à venir concernant l'étanchéité des locaux, le manque de stockage et la sécurité. Chaque association a mis en commun des besoins et ses problématiques afin de créer un projet de rénovation commun convenant à tous.

Des travaux sont ainsi prévus pour l'hiver 2019-2020.

La problématique de la sécurité n'est pas des moindres puisque cet été le COSC a connu deux cambriolages. C'est pourquoi le boîtier à clefs permettant habituellement aux adhérents d'emprunter du matériel quand ils le souhaitent a été supprimé.

Projet en collaboration avec le Conseil Départemental de la Gironde

Cette année, nous avons travaillé avec le Conseil Départemental à la mise en place de stages conventionnés proposés à d'autres associations de Gironde. Ces stages se dérouleraient sur 3 jours, et sur 4 semaines de l'été, en partenariat avec le CVB et Windigloss. La prise en charge se ferait à 50% par le conseil département et à 50 % par l'association concernée.

Compte de résultats 2018 et Budget prévisionnel 2019

Le COSC a la chance d'avoir une activité commerciale qui permet de financer les postes et le matériel nécessaire à l'activité, dans le but de faire vivre la partie associative.

En 2017, puisque la situation financière était confortable, le COSC a acheté un second camion, a organisé des voyages pour les adhérents à moindre coût, et a renouvelé le matériel.

En 2018, le COSC a été soumis à un contrôle fiscal concernant l'activité commerciale des années 2015 et 2016, aboutissant à un redressement de 28.000 euros.

Ainsi, nous arrivons cette année à un déficit de 81861,30 euros. Cette somme représente pour la majeure partie :

- 28000 euros de redressement fiscal
- 10000 euros de participation aux voyages
- l'achat du camion et de matériel
- Ceci associé à une perte sur le budget prévu initialement concernant les stages conventionnés avec l'UCPA (environ 9000 euros)

En finalité, deux options se présentent:

→ Conserver l'activité commerciale à 62.250€ en développant les stages conventionnés, mais en prenant le risque de ne pas pouvoir absorber la demande de stages particuliers sur l'été.

→ Sectoriser : nous restons sous l'entité d'association loi 1901 mais en sectorisant la partie lucrative de l'activité sur laquelle nous sommes imposés sur la TVA et sur l'impôt sur les bénéficiaires. Cela signifie qu'il faut un comptable pour une comptabilité analytique afin de savoir quelle fraction mettre dans le commercial et dans l'associatif.

Subventions communales

Mme Chariot nous annonce la suppression des subventions de la mairie. Elle nous explique que la lettre co-signée par le COSC, les autres écoles de surf de carcans, et Carole Pivoteau (élue municipale) est à l'origine de la suppression des subventions (**ANNEXE 1**).

En effet, le 30 août 2018, une lettre a été rédigée suite à la publication d'un article du Journal du Médoc un vendredi d'août 2018. Cette lettre était l'une des réponses au problème des Surf Camps étrangers.

Les représentants municipaux présents nous expliquent que ces surf camps étrangers logent au camping municipal rapportent une somme importante générant donc des finances non négligeables

pour la commune

La suppression des subventions est une décision votée et actée par le conseil municipal du 13 décembre 2018.

Certains adhérents présents à l'assemblée générale s'étonnent de constater que la commune s'accorde à soutenir des surf camps générant une concurrence déloyale en dépit de la contribution au développement local et associatif. Ils s'interrogent également sur la raison réelle de la suppression de ces subventions compte tenu des actions locales effectuées par le COSC, notamment concernant la jeunesse carcanaise.

La commune se justifie en expliquant que la nécessité des finances rapportées par ces surf camps prend le dessus, malgré les problèmes de concurrences déloyales évoqués, mais aussi les problèmes de sécurité et d'encadrement sur la plage notamment de part la différence de diplômes attribués aux moniteurs de ces surf camps (diplômes ISA)

Validation des bilans

Deux commissaires aux comptes sont désignés (Fabien Fumagalli et Corentin Escola) afin de signer le bilan moral, financier et sportif validés et votés par l'assemblée générale.

Le mot du président – Antoine DUBREIL

12 administrateurs, parmi lesquels un bureau a été voté, ont envisagé un travail sur plusieurs années. Beaucoup de travail non visibles dans l'action de terrain et par les adhérents, tel que des réunions, la gestion administrative est réalisé.

Les évènements à noter :

Nous avons obtenu suite aux cambriolages des dommages et intérêt à la hauteur de 3800€.

Du fait de la réalisation d'un recours gracieux, nous avons obtenu une réduction de pénalité du Fisc de 7 000€.

Tous ces événement passés, nous souhaitons être plus présents auprès des adhérents.

Au sein du conseil d'administration, des commissions ont été créer afin de cerner les capacités et les compétences de chacun afin de mieux cibler nos actions.

Les statuts du COSC sont à modifier afin de refléter au mieux les activités de l'association, ceci fera l'objet d'une Assemblée Générale extraordinaire en fin d'année.

Nous avons pour projet de mettre en place un mini bureau, afin de laisser la parole aux plus jeunes.

Le COSC est le deuxième club de france en matière de handisurf. Nous continuerons notre investissement, en gardant à l'esprit que le handisurf n'est pas pour autant le priorité du club. Les demandes de subventions seront réalisées que si nous sommes en capacité d'assumer les actions adéquates.